INSTRUCTIONS RELATIVES AU PROGRAMME DE VISA D'IMMIGRANT "DIVERSITE" 2016 (DV-2016)

Aperçu du Programme

Le Programme de Visa «Diversity Immigrant», adopté par le Congrès, est géré et annuellement mis en exécution par le Département d'Etat en application des termes de l'Article 203(c) de l' «Immigration and Nationality Act (INA)». Cette loi donne lieu à une catégorie d'immigrants, soit «diversity immigrants» des personnes originaires des pays dont le taux d'immigration aux Etats-Unis est historiquement faible. Pour l'année fiscale 2016, il y aura 50.000 visas de diversité (DVs) disponibles. Il n'y a aucun frais à payer pour l'enregistrement au Programme DV.

Les candidats sélectionnés à la loterie (« selectees ») doivent remplir des critères d'éligibilité simples, mais stricts en vue de se faire délivrer un visa de diversité. Les sélectionnés sont choisis par un tirage au sort électronique. Les visas diversités sont répartis entre six régions géographiques, et pas un seul d'entre eux ne peut recevoir plus de sept pour cent des DVs disponibles en un seul an.

Pour le Programme DV-2016, les natifs des pays suivants ne sont pas éligibles, car plus de 50.000 natifs de ces pays ont émigrants aux Etats-Unis au cours des cinq dernières années:

> Bangladesh, Brésil, Canada, Chine (né en Chine continentale), Colombie, République Dominicaine, Équateur, El Salvador, Haïti, Inde, Jamaïque, Mexique, Nigeria, Pakistan, Pérou, Philippines, Corée du Sud, Royaume-Uni (à l'exception de l'Irlande du Nord) et ses territoires dépendants et le Viêtnam.
>
> Les personnes nées dans les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao, ainsi qu'à Taïwan sont éligibles.

Il n' y a pas de changements dans les critères d'éligibilité cette année.

Eligibilité

Condition n° 1 : Les personnes nées dans les pays dont les natifs sont qualifiés peuvent être éligibles à s'enregistrer.

Si vous n'êtes pas natif d'un pays éligible, il y a cependant deux autres voies pour faire prévaloir votre éligibilité.

- Votre conjoint/e est-il/elle né/e dans un pays dont les natifs sont éligibles ? Si oui, vous pouvez vous prévaloir du pays de naissance de votre conjoint/e à condition que vous et votre conjoint/e soyez cités à la demande sélectionnée, des visas diversité vous soient octroyés, et que vous entriez aux Etats-Unis ensemble.

- Etes-vous né(e) dans un pays dont les natifs sont inéligibles, mais où aucun de vos parents n'y est né ou n'y a résidé légalement au moment de votre naissance ? Si oui, vous pouvez

alors vous prévaloir la nativité dans l'un des pays de naissance de vos parents, s'il s'agit d'un pays dont les natifs sont éligibles au Programme DV-2016. Pour plus de détails sur ce que cela veut dire, consulter les Questions Fréquemment Posées.

Condition n° 2 : Chaque demandeur doit remplir les conditions relatives à l'éducation ou à l'expérience professionnelle du Programme DV en ayant, soit :

- Une éducation secondaire ou son équivalent, défini comme 12 années des cours d'éducation primaire et secondaire complètes satisfaisantes;

SOIT

- deux ans d'expérience professionnelle au cours des cinq dernières années, dans une profession requérant au moins deux ans de formation ou d'expérience à accomplir. La base de données O*Net Online du Département du Travail des Etats-Unis sera utilisée pour déterminer l'expérience professionnelle requise.

Pour plus d'informations sur l'expérience professionnelle requise pour le candidat principal de DV, voir les Questions Fréquemment Posées.

Ne soumettez pas de demande au programme DV, à moins que vous remplissiez toutes les deux conditions.

Période d'inscription

Les demandes formulées pour le programme DV-2016 doivent être soumises sous format électronique au site www.dvlottery.state.gov entre midi, Eastern Daylight Time (EDT) (heure d'été de l'Est) (GMT-4), mercredi le 1er octobre 2014, et midi, Eastern Standard Time (EST) (GMT-5), le lundi 3 novembre 2014. Veuillez ne pas attendre la dernière semaine pour enregistrer votre demande, car l'abondance des demandes entraîne le ralentissement du site Internet. Aucune demande ni papier tardifs ne seront acceptés. La loi n'autorise qu'un seul enregistrement par ou pour chaque personne au cours d'une période d'enregistrement. Le Département recours aux technologies spéciales en vue de déceler les cas d'enregistrements multiples. **Vous serez disqualifié, si vous vous faites enregistrer plus d'une fois.**

Enregistrement électronique de votre demande au Programme DV-2016

Envoyez votre Formulaire Electronique (E-DV Entry Form or DS-5501) de Demande de Visa Diversité en ligne au site www.dvlottery.state.gov. Les demandes incomplètes seront rejetées. Il n'y a aucun frais à payer pour s'inscrire au Programme DV.

Vous êtes vivement recommandés de remplir le formulaire de demande vous-même sans un « consultant en visa », « agent de visa », ou un autre facilitateur qui se propose de vous aider. Si quelqu'un d'autre vous aide, il est utile d'être présent au moment du remplissage afin que vous donniez les réponses correctes aux questions et gardiez l'unique page et numéro de confirmation. Sans cette information, vous ne serez pas en mesure d'accéder au système en ligne qui vous informera sur du statut de votre demande. Réfléchissez-y soigneusement si quelqu'un d'autre se proposait de vous la garder. Il vous faudra aussi retenir l'accès au compte email repris au E-DV.

Lisez les Questions Fréquemment Posées pour plus d'informations sur les scams (courriels non sollicités) à la Diversité Visa.

Après avoir soumit une demande complète, vous verrez un écran de confirmation comprenant votre nom et un numéro de confirmation unique. Imprimez cet écran de confirmation pour obtenir vos archives. A partir du 5 mai 2015, vous serez en mesure de vérifier le statut de votre demande en accédant au site www.dvlottery.state.gov , en cliquant sur Entrant Status Check (Vérification de l'Etat de la Demande), et en enregistrant votre numéro de confirmation unique et données personnelle. La Vérification de l'Etat de la Demande sera le seul moyen de vous informer de votre sélection au programme DV-2016, vous fournissant des instructions sur la façon de procéder avec votre demande, et vous notifiant de votre rendez-vous sur l'interview pour le visa d'immigrant. Veuillez revoir les Questions Fréquemment Posées pour des amples informations sur le processus de sélection.

Pour compléter votre E-DV , vous devez fournir les informations suivantes :

1. Nom – Nom de famille, prénom, autres nom – exactement comme repris dans votre passeport.

2. Date de naissance – jour, mois, année.

3. Sexe – masculin ou féminin

4. Ville/Lieu de naissance

5. Pays de naissance – Utilisé le nom du pays récemment utilisé pour votre lieu de naissance.

6. Pays d'éligibilité pour le Programme DV – Votre pays d'éligibilité sera en principe le même que celui où vous êtes né. Votre pays d'éligibilité n'est pas lié à celui où vous habitez. Si vous êtes né dans un pays non éligible, veuillez revoir les Questions Fréquemment Posées pour voir s'il y a une autre option pour que vous soyez éligible.

7. Enregistrement photo(s) – Photos récentes de vous-même, votre conjoint/e et de tous vos enfants enregistrer lors de la demande. Voir Soumission d'une Photo Digital pour la composition et les spécifications techniques y relatives. Point n'est besoin d'inclure une photo d'un/e conjoint/e ou d'un enfant qui est déjà un citoyen American ou un Résident Permanent Légal. Vous ne serez toutefois pas pénaliser, si vous le faites. Les photos de groupe ne seront pas acceptées; vous devez soumettre une photo par individu. Votre demande peut être rejetée ou le visa vous sera refusé, si les photos ne sont pas récentes, si elles ont été manipulées d'une façon ou d'une autre, ou si elles ne répondent pas aux spécifications telles qu'expliquées ici-bas. Voir Soumission d'une Photo Digital pour plus d'information.

8. Adresse Postale – A l'Attention de
   Adresse Ligne 1
   Adresse Ligne 2
   Ville/Lieu
   District/Pays/Comté/Province/Etat
   Code postal/Code Zip
   Pays

9. Pays de résidence actuel

10. Numéro de téléphone (facultatif)

11. Adresse de courrier électronique – Indiquez une adresse électronique à laquelle vous avez l'accès direct. Si votre candidature est sélectionnée et vous répondez à l'avis officiel y relatif que vous trouverez par la Vérification de l'Etat de la Demande, vous recevrez une communication de suivi par courrier électronique de la part du Département d'Etat vous notifiant que les détails de votre interview pour un visa d'immigrant sont disponibles grâce à la Vérification de l'Etat de la Demande. Le Département d'Etat ne vous enverra jamais un courrier électronique pour vous dire que vous avez été sélectionné pour le programme DV. Voir les Questions Fréquemment Posées pour plus d'informations sur le processus de sélection.

12. Niveau d'éducation le plus élevé que vous avez accompli à ce jour : (1) Ecole primaire seulement, (2) Ecole secondaire, sans diplôme (3) Diplôme d'école secondaire (4) Ecole de formation professionnelle (5) Quelques cours universitaires, (6) Diplôme universitaire, (7) quelques cours de second cycle, (8) Diplôme de maîtrise, (9) Quelques cours du niveau doctoral, et (10) Doctorat. Voir les Questions Fréquemment Posées pour plus d'informations sur les conditions liées à l'éducation.

13. Etat civil actuel – Célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf ou veuve, ou séparé(e) légalement. Enregistrer le nom, la date de naissance, le sexe, la ville/lieu de naissance, pays de naissance de votre conjoint/e, et une photo de votre conjoint/e répondant aux mêmes spécifications techniques que la vôtre.

Le fait de ne pas inclure votre conjoint/e impliquera la disqualification du candidat principal et le refus de tous les visas dans ce cas au moment de l'interview pour la demande du visa. Vous devez inclure votre conjoint/e même si vous envisagez de divorcer avant votre demande d'un visa. On exigera pas ou ne délivrera pas un visa DV à un/e conjoint/e qui est déjà citoyen Américain ou Résident Permanent Légal, quand bien même vous ne serez pas pénaliser, si vous les incluez dans votre formulaire d'enregistrement. Lire les Questions Fréquemment Posées pour plus d'informations sur les membres de famille.

14. Nombre d'enfants — Citez le Nom, la date de naissance, le sexe, la ville/lieu de naissance, et le pays de naissance pour tous les enfants en vie non mariés âgés de moins de 21 ans, sans tenir compte du fait qu'ils vivent avec vous ou pas ou qu'ils comptent vous accompagner ou vous rejoindre au cas où vous immigriez aux Etats-Unis. Pour chaque enfant, soumettez des photos individuelles aux mêmes spécifications techniques que votre propre photo.

Soyez rassurez d'inclure :

- tous les enfants naturels en vie ;
- tous les enfants en vie que vous avez légalement adopté;
- tous les enfants de votre conjoint/e en vie qui ne sont pas mariés et ont moins de 21 ans d'âge à la date de votre enregistrement électronique, même si vous n'êtes plus légalement marié/e au parent de l'enfant, et même si l'enfant ne réside pas actuellement avec vous et/ou n'immigrera pas avec vous.

Il sied de noter que les enfants mariés et ceux âgés de plus de 21 ans ne sont pas éligibles au DV. Cependant, le Child Status Protection Act (Loi sur la Protection du Statut de l'Enfant) protège les enfants contre "aging out" *[sortie de l'âge]* « *vieillissement*» dans certaines circonstances. Si la demande électronique au DV est faite avant que votre enfant non marié atteigne 21 ans et si l'enfant atteint 21 ans avant que le visa ne soit octroyé, l'enfant peut être traité comme s'il avait moins de 21 ans aux fins de la procédure du visa.

Un enfant qui est déjà citoyen Américain ou un Résident Permanent Légal n'est pas éligible au visa Diversité, et vous ne courez pas de peine du fait soit, de ne pas inclure soit, d'omettre un tel membre de famille à la demande.

Le fait de ne pas énumérer tous vos enfants éligibles entraînera la disqualification du candidat principal et le refus de tous les visas auquel cas au moment de l'interview de visa. Lire les Questions Fréquemment Demandées pour plus d'informations sur les membres de famille.

Voir les Questions Fréquemment Posées pour plus d'informations concernant le Remplissage Electronique de votre Demande au programme DV-2016.

Sélection des Candidats

Sur base des attributions des visas disponibles pour chaque région et pays, l'ordinateur effectuera la sélection par tirage au hasard parmi toutes les inscriptions éligibles. Tous les candidats au DV-2016 devront recourir à la Vérification de l'Etat de la Demande en utilisant le numéro de confirmation unique sauvegardé lors de leur enregistrement de la demande DV-2016 en ligne pour découvrir si leur demande a été sélectionnée dans le programme DV. La Vérification de l'Etat de la Demande sera disponible au site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov dès le 5 mai 2015, et ce jusqu'au 30 juin 2016 au plus tard.

Si vous êtes sélectionné, votre serez orienté vers une page de confirmation qui fournira des instructions supplémentaires, notamment des informations concernant les frais relatifs à l'immigration aux Etats-Unis. La Vérification de l'Etat de la Demande constituera le SEUL moyen par lequel les candidats sélectionnés seront avisés de leur sélection au sujet du programme DV-2016. Il sied de noter que le Département d'Etat n'enverra pas de lettre de notification ou n'avisera pas les candidats sélectionnés par courrier électronique. Les Ambassades et les Consulats des Etats-Unis ne fourniront aucune liste des candidats sélectionnés. Les candidats non sélectionnés NE découvriront leur situation de non sélection QUE par le biais du site Internet de *Vérification de l'Etat de la Demande*. L'on vous recommande vivement de consulter la *Vérification de l'Etat de la Demande* soi-même, de ne pas compter sur quelqu'un d'autre à le faire à votre place et vous en informer.

En vue de se faire délivrer un visa DV pour immigrer aux Etats-Unis, les candidats sélectionnés doivent répondre à toutes les conditions d'éligibilité requises sous la loi des Etats-Unis. Ces conditions peuvent augmenter de façon considérable le niveau d'examen requis ainsi que le temps nécessaire du traitement pour des natifs de certains pays repris dans cet avis notamment, mais non limités aux pays identifiés comme Etats sponsors du terrorisme.

Tout le traitement des demandes et de l'émission des visas DV aux candidats remplissant les critères d'éligibilité ainsi qu'à leurs membres de famille qualifiés doit avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2016 vers minuit. Dépassé cette date, en aucun cas il ne sera accordé des visas DV ou approuvé un

ajustement quelconque, tout comme il ne sera non plus délivré des visas DV aux membres de la famille en vue de suivre-rejoindre le/la candidat/e principal/e aux Etats-Unis. Lire les Questions Fréquemment Posées pour plus d'informations sur le processus de sélection.

Soumission d'une Photo Numérique (Image)

Vous pouvez prendre une nouvelle photo numérique ou scanner une photo sur papier avec un scanner numérique, pourvu qu'elle réponde aux directives de composition et aux spécificités techniques décrites ci-dessous. Veuillez vérifier la conformité de vos photos, avant de les soumettre, par le lien de validation de photos au site web E-DV, lequel vous fournit des conseils techniques supplémentaires sur la composition de celles-ci et des modèles des photos acceptables et non acceptables.

Les photos doivent avoir une profondeur de couleur de 24 bit. Si vous utilisez un scanner, la composition doit être True Color ou mode couleur 24-bit. Voir ci-dessous les exigences supplémentaires du scannage.

Spécifications relatives à la Composition:

- **Position de la tête**
  - La personne doit être photographiée directement de face.
  - Le visage de la personne ne doit être tourné ni vers le haut, ni vers le bas, ni se présenter de profil.
  - La hauteur de la tête ou la dimension de la région faciale (mesurée du haut de la tête, cheveux compris, jusqu'au bas du menton) doit représenter entre 50 et 69 pour cent de la hauteur totale de l'image. La hauteur des yeux (mesurée du bas de l'image jusqu'au niveau des yeux) doit être entre 56 et 69 pour cent de la hauteur totale de l'image.

- **Gabarit de la Dimension de la Tête de l'Image Numérique**

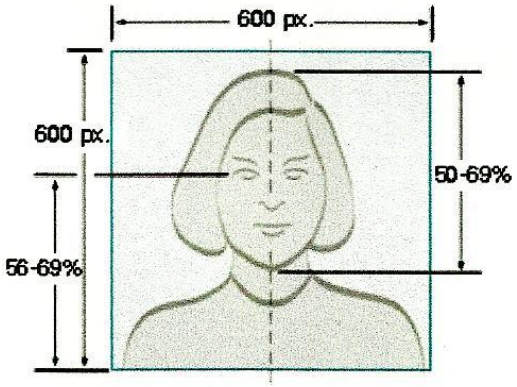

Revoir les modèles sur la page Web concernant les Exigences de la Photo

- **Fond de couleur clair**
  - La personne photographiée doit se présenter devant un fond neutre de couleur clair.

- **Mise au point**
  - La photo ne doit pas être floue.

- **Pas d'Articles Décoratifs**

- Les personnes ne doivent pas porter des lunettes de soleil ou tout autre objet obstruant le visage.

- **Pas de Couvre-tête ou de Chapeaux**
  - Les couvre-tête ou chapeaux portés à des fins des croyances religieuses sont acceptés, mais ils ne doivent pas cacher une partie du visage. Les coiffures tribale ou autres couvre-chefs sans rapport religieux particulier ne peuvent pas être portés. Les photos du personnel militaire, d'une compagnie aérienne ou autre portant le chapeau ne seront pas acceptées.

Spécifications Techniques

- **Prise d'une Nouvelle Image Numérique**. La prise d'une nouvelle image numérique doit répondre aux spécifications ci-après :

Format du Fichier Image:	L'image doit être en format Joint Photographic Experts Group (JPEG).
Taille du Fichier Image :	La dimension maximale du fichier image doit être de 240 kilo-octets (240KB).
Résolution de l'Image et : Dimensions	Les dimensions minimales acceptables sont de 600 pixels (largeur) sur 600 pixels (hauteur). Les dimensions en pixels de l'image doivent être en aspect carré (en d'autres termes, la hauteur de l'image doit être égale à sa largeur).
Profondeur de Couleur de l'image :	L'image doit être en couleur de (24 bits par pixel). Les images à 24-bits en noir et blanc ou les images à 8-bits ne seront pas acceptées.

- **Scannage d'une Photo Soumise**. Avant de scanner une photo papier, rassurez-vous qu'elle répond aux spécifications de composition décrites ci-dessus. Scannez l'épreuve en utilisant les spécifications du scannage ci-après:

Résolution du Scanner :	Scanner à une résolution d'au moins 300 points par pouce (dpi).
Format du Fichier Image :	L'image doit utiliser le format JPEG (Joint Photographic Experts Group).
Taille du Fichier Image :	La taille maximale du fichier image doit être de 240 kilo-octets (240KB).
Résolution de l'Image :	600 sur 600 pixels.
Profondeur de Couleur : de l'Image	Couleur 24 bits. [N.B.: Les images en noir et blanc, monochromes ou en échelle gris ne seront pas acceptées.]
Niveau de Couleur de l'Image :	Niveau de couleur de 24 bits. [N.B.: Les images en noir et blanc, monochromes ou en échelle de gris ne seront pas acceptées.]

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES (FAQ'S)

ELIGIBILITE

1. Que signifient les termes «natif» et «chargeability» (à charge de)?

Le terme Natif désigne en général une personne née dans un pays donné, quelque soit son pays de résidence ou sa nationalité actuelles. Natif peut également désigner une personne qui a le droit d'alléguer («charger») quand à son origine, un pays autre que celui dans lequel elle est née selon les dispositions de l'article 202(b) de l'«Immigration and Nationality Act».

Puisqu'un plafond numérique est placé sur le nombre d'immigrants qui demandent partant d'un pays ou d'une région géographique, chaque individu est chargé à un pays. Votre « chargeability » (à la charge de) se réfère à un pays dans la limite à laquelle vous y comptez. Votre pays d'éligibilité sera normalement le même que celui naissance. Toutefois, vous pouvez choisir votre pays d'éligibilité comme celui de naissance de votre conjoint/e ou celui de naissance de l'un ou l'autre de vos parents, si vous étiez né(e) dans un pays où aucun des parents n'y est né et dans lequel les parents ne résidaient au moment de votre naissance. Telles sont les seules trois façons de choisir votre pays de « chargeability » (à charge).

Le fait d'inscrire un pays incorrect d'éligibilité ou à charge (c-à-d, celui auquel vous ne pouvez pas établir une allégation valide peut disqualifier votre demande.

2. Puis-je quand même demander, si je n'étais pas né dans un pays éligible ?

Il y a deux circonstances dans lesquelles vous pouvez quand même être éligible à demander. D'abord, si votre conjoint/e «derivative spouse» est né/e dans un pays éligible, vous pouvez vous prévaloir à charge de ce pays. Comme votre éligibilité est basée sur votre conjoint/e, vous ne pourrez cependant recevoir de visa immigrant DV-1 que si votre conjoint/e est également éligible et a reçu un visa DV-2. Vous devez entrer aux Etats-Unis ensemble grâce à vos visas DV. De la même façon, votre enfant mineur dépendent peut «être chargé» au pays de naissance d'un parent.

Deuxièmement, vous pouvez être « chargé » au pays de naissance de l'un ou l'autre de vos parents aussi longtemps qu'aucun de vos parents n'y est né ou n'y fut résident de votre pays de naissance au moment de votre naissance. En général, les personnes ne sont pas considérées comme résidentes dans un pays qui n'est pas celui de leur naissance, ni de leur nationalité par naturalisation, si ces personnes y ont effectué simplement un séjour temporaire, ou y ont étudié temporairement, ou ont séjourné temporairement dans le pays pour des raisons d'affaires ou professionnelles pour le compte d'une entreprise ou du gouvernement d'un pays autre que celui où vous êtes né/e.

Le fait de mentionner un pays incorrect d'éligibilité ou de revendiquer le bénéfice d'être «à charge» (i.e., celui auquel vous ne pouvez établir une revendication valide) peut disqualifier votre demande.

3. Pourquoi les natifs de certains pays ne sont-ils pas éligibles au Programme DV ?

Les DVs sont destinés à offrir une possibilité d'immigration aux personnes qui ne sont pas des pays de « high admission » (haute admission). La loi définit les « high admission countries » (pays constituant les sources principales d'immigration aux Etats-Unis) comme étant ceux qui, au cours des cinq dernières années, ont envoyé aux Etats-Unis un total plus de 50.000 immigrants relevant des catégories de visas «Parrainés par la Famille» et «Parrainés par l'Emploi». Chaque année, les Services de Nationalité et d'Immigration des Etats-Unis (U.S. Citizenship and Immigration Services ─ USCIS) calculent le nombre d'immigrants admis aux Etats-Unis pour raisons familiales et professionnelles au cours des cinq dernières années, afin de déterminer les pays dont les natifs constituent le « high admission » et dont les natifs seront donc inéligible au programme diversité visa annuel. Etant donné que ce calcul est effectué annuellement, la liste des pays dont les natifs éligibles ou inéligibles peut changer d'une année à la suivante.

4. Combien de visas DV-2016 seront disponibles pour les natifs de chaque région et pays éligible ?

L'United States Citizenship and Immigration Services (USCIS) détermine annuellement les limites régionales du programme DV conformément à la formule spécifiée à l'Article 203(c) de l'INA. Le nombre de visas qui seront finalement délivrés aux natifs de chaque pays sera facteur des limites régionales établies, combien d'entrants viennent de chaque pays, et combien sur les sélectionnés entrants sont jugés éligibles pour le visa DV. Pas plus de sept pour cent du total des visas disponibles ne peut être accordé aux natifs de chaque pays.

5. Quelles sont les conditions requises sur l'éducation ou l'expérience professionnelle ?

La législation et la réglementation américaine sur l'Immigration requièrent que chaque candidat au DV bénéficie au moins d'une éducation de niveau secondaire ou son équivalent ou que la personne possède au cours des cinq dernières années, deux ans d'expérience professionnelle dans une profession requérant au moins deux ans de formation ou d'expérience. Une éducation correspondant au niveau «high school ou son équivalent» est définie en termes de douze ans d'éducation primaire et secondaire aux Etats-Unis ou celle satisfaisante complète dans un autre pays, d'une éducation scolaire primaire et secondaire formelle comparable au niveau «high school» aux Etats-Unis. Seuls les cours d'études formelles répondent à ces conditions; les cours par correspondance ou certificats d'équivalence (tels que le General Equivalency Diploma G.E.D.) ne seront pas acceptables. Les preuves justificatives de votre éducation ou de votre expérience professionnelle doivent être présentées à l'officier consulaire au moment de l'interview.

Si vous ne répondez pas aux conditions requises à l'éducation ou à l'expérience, votre demande sera rejetée au moment de l'interview pour le visa, et aucun visa ne sera accordé ni à vous ni à un quelconque membre de votre famille.

6. Quelles professions sont éligibles pour le programme DV ?

Pour déterminer l'éligibilité concernant l'expérience professionnelle, les définitions contenues dans la base de données O*Net Online du Département du Travail (DOL) seront utilisées. La base de données O*Net Online regroupe l'expérience professionnelle dans cinq «zones professionnelles». Quoique le site web du DOL énumère de nombreuses professions, il n'est pas question qu'elles sont toutes éligibles pour le Programme DV. Pour être éligible sur base de votre expérience professionnelle, vous devez, au cours des cinq dernières années, avoir acquis deux ans

d'expérience dans une profession désignée sous la Zone de Profession 4 ou 5, classifiée dans une échelle de Préparation Professionnelle Spécifique (SVP) au rang de 7.0 ou plus haut.

Si vous ne remplissez pas les critères exigés sur l'éducation ou l'expérience, votre demande sera rejetée au moment de l'interview pour le visa, et aucun visa ne vous sera accordé, ni à aucun membre de votre famille.

7. Comment puis-je trouver les professions DV éligibles sur le site internet du Département du travail O*Net Online Database**?**

Une fois vous êtes sur O*Net Online, veuillez suivre ces étapes pour déterminer l'éligibilité de votre profession :

1. Allez à «Find Occupations» (trouver les professions), puis sélectionnez «Job Family» (Famille de professions) en déroulant ;
2. Naviguez sur «Job Family», effectuez votre sélection, et cliquez «GO» (RECHERCHEZ) ;
3. Cliquez sur le lien pour votre profession spécifique.
4. Sélectionnez l'onglet «Job Zone» (Zone de Profession) pour trouver le numéro désigné de la Zone de Profession et l'échelle des valeurs de Specific Vocational Preparation (SVP) (Préparation Professionnelle Spécifique).

A titre illustratif, sélectionnez Aerospace Engineers (Ingénieurs Aérospatiaux). En bas du Summary Report for Aerospace Engineers, sous la section Job Zone, vous trouverez désigné le Job Zone 4, l'échelle du SVP, 7.0 à 8.0. Partant de cet exemple, Aerospace Engineering est une profession éligible.

Pour plus d'informations, voir la page web Diversity Visa - List of Occupations

8. Y a-t-il un âge minimum pour se porter candidat au Programme E-DV ?

Il n'y a pas d'âge minimum pour la soumission d'une demande d'inscription, mais l'obligation de pouvoir justifier d'une scolarité secondaire ou d'une expérience professionnelle pour chaque candidat principal à la date de la demande, disqualifie en fait la plupart des candidats de moins de 18 ans.

INSCRIPTION ELECTRONIQUE AU PROGRAMME DV

9. Quand puis-je soumettre ma demande ?

La période d'inscription au Programme DV-2016 courra du mercredi 1 octobre 2014 à partir de 12 :00 pm (midi), Eastern Daylight Time (EDT) (GMT-4) jusqu'à lundi 3 novembre 2014 à 12 :00 pm (midi), Eastern Standard Time (EST) (GMT-5). Chaque année, les gens effectuent des millions de demandes dans le cadre de ce Programme. Retenir la période d'inscription à ces dates permettra d'aviser les candidats sélectionnés dans les meilleurs délais, tout en leur donnant, ainsi qu'à nos ambassades et consulats, le temps opportun afin de préparer et de boucler les dossiers de délivrance de visas.

Il vous est vivement recommandé de vous inscrire tôt pendant la période d'enregistrement. Une concentration excessive des inscriptions en fin de période d'enregistrement pourrait ralentir le système. Aucune inscription quelle qu'elle soit ne sera acceptée après midi EST le lundi 3 novembre 2014.

10. Je suis aux Etats-Unis. Puis-je soumettre une demande au programme DV?

Oui, un candidat peut se trouver aux Etats-Unis ou dans un autre pays, et y soumettre sa demande ou de partout ailleurs.

11. Suis-je limité à une seule demande pendant la période d'enregistrement?

Oui, la loi ne permet qu'une seule demande par ou pour une personne au cours d'une même période d'inscription. Le Département d'Etat use des technologies sophistiquées afin d'identifier les candidats qui soumettraient plusieurs demandes. **Les personnes qui présentent plus d'une demande seront disqualifiées**.

12. Mon/Ma conjoint/e et moi, pouvons nous chacun soumettre une demande distincte?

Oui, un époux et une épouse peuvent chacun soumettre une demande d'inscription, à condition que chacun d'eux remplisse les conditions d'éligibilité. Si l'un des conjoints est sélectionné, l'autre a qualité de demander le statut de dépendant dérivé.

13. Quels membres de famille dois-je inclure dans ma demande DV?

Conjoint/e : Vous devez inscrire votre conjoint/e (époux ou épouse), quoi qu'il/elle vive avec vous ou qu'il/elle compte immigrer aux Etats-Unis. Vous devez inscrire votre conjoint/e même si vous êtes actuellement séparés, sauf en cas de séparation légale (c'est-à-dire qu'il existe un accord écrit, homologué par un tribunal, ou une décision judiciaire). En cas de séparation légale, il n'est pas nécessaire d'inscrire votre conjoint/e, même si vous ne serez pas pénalisé si vous le faites. Si vous êtes divorcé/e ou si votre conjoint/e est décédé/e, il n'est point besoin d'inscrire votre ex-conjoint/e.

Enfants : Vous devez inscrire TOUS vos enfants non mariés en vie ayant moins de 21 ans au moment de l'enregistrement initial de votre candidature E-DV, qu'ils soient vos enfants naturels, vos autres enfants (même si vous êtes à présent divorcé d'avec son parent), les enfants de votre conjoint/e, ou ceux que vous avez officiellement adoptés conformément aux lois de votre pays. Tous les enfants de moins de 21 ans au moment du dépôt de la candidature électronique doivent être repris sur la liste, même s'ils ne résident plus avec vous ou que vous n'avez pas l'intention de les faire immigrer dans le cadre du programme DV. Les enfants qui sont déjà citoyens des Etats-Unis ou Résidents Permanents Légaux n'ont pas besoin d'être inclus, quoique vous ne serez pas pénalisé même si vous les déclarez.

Les parents et les frères et sœurs du demandeur sont inéligibles pour recevoir les visas DV comme personne à charge, et ils ne devraient pas figurer dans la demande.

Le fait que vous ayez mentionné les membres de votre famille sur votre demande ne signifie pas qu'ils sont exigés de demander un visa ou d'immigrer avec vous. Cependant, si vous n'incluez pas un « dépendant » (personne à charge) éligible et que vous les inscrivez plus tard sur votre formulaire de demande de visa, votre cas sera disqualifié au moment de l'interview pour le visa et aucun visa ne sera délivré ni à vous ni aux membres de votre famille. Ceci ne s'applique qu'à ceux qui étaient membres de famille lors de la demande initiale, non pas ceux acquis à une date ultérieure. Si votre conjoint/e est éligible à la demande, peut toujours soumettre une demande séparée même si il/elle est repris/e sur votre demande, aussi longtemps que les deux inscriptions comprennent les détails concernant tous les « dépendants » (personnes à charge) dans votre famille (voir FAQ n° 12 ci-haut).

14. Dois-je soumettre ma demande personnellement ou qu'une tierce personne peut le faire pour moi ?

L'on vous encourage à établir et soumettre votre demande personnellement, mais quelqu'un d'autre peut soumettre la demande pour vous. Quand bien même vous soumettez votre demande personnellement, ou qu'un avocat, un ami, un parent, ou que quelqu'un d'autre la soumette a votre nom, une et une seule demande doit être soumit a votre nom. Il vous incombe la responsabilité, en qualité du demandeur, de vous rassurer que l'information inscrite est correcte et complète ; car les informations qui se révèlent incorrectes et incomplètes peuvent être disqualifiées. Il est conseillé aux candidats de garder eux-mêmes leur formulaire de confirmation afin qu'ils puissent indépendamment vérifier le statut de leur demande en consultant le site Internet www.dvlottery.state.gov.
Les demandeurs doivent retenir l'accès au compte email qu'ils ont utilisés à l'enregistrement au E-DV.

15. Je suis déjà inscrit pour un visa d'immigrant dans une autre catégorie. Puis-je encore m'inscrire au programme Dv?

Oui.

16. Quand est-ce que le formulaire E-DV sera disponible en ligne?

Vous pouvez vous enregistrer en ligne pendant la période d'enregistrement qui débute le mercredi 1 octobre 2014 à 12 :00 pm (midi) Eastern Daylight Time EDT (GMT -4) et qui se termine le lundi 3 novembre 2014 à 12 :00 pm (midi) Eastern Standard Time (EST) (GMT -5)

17. Est-il possible de procéder au téléchargement et a la sauvegarde du formulaire E-DV sous logiciel microsoft word en vue de l'achever plus tard ?

Non, vous ne pourrez pas sauvegarder le formulaire sous un autre logiciel pour le remplir et le soumettre ultérieurement. Le Formulaire de Demande E-DV n'est utilisable que sur Internet. De ce fait, vous devez remplir l'information et soumettre le formulaire pendant que vous êtes en ligne.

18. **Puis-je sauvegarder le formulaire en ligne en vue de le compléter ultérieurement ?**

Non. Le Formulaire de Demande d'E-DV est conçu pour être rempli et transmis en une seule fois. Toutefois, le formulaire étant constitué de deux parties et en raison de défaillances et d'interruptions possibles du réseau, le système E-DV est conçu pour assurer jusqu'à soixante (60) minutes de fonctionnement entre le téléchargement du formulaire et sa réception sur le site Internet E-DV. S'il s'écoule plus de soixante minutes avant la réception de l'inscription électronique, l'information déjà transmise est abandonnée. Ce procédé vise à éliminer toute possibilité accidentelle d'enregistrer en double une inscription complète et une inscription partielle précédente. Lisez dans l'entièreté les instructions de DV -2016 avant de commencer le remplissage en ligne pour que vous sachiez exactement l'information dont vous aurez besoin.

19. **Si je n'ai pas de scanner. Puis-je envoyer des photos à quelqu'un aux Etats-Unis pour qu'il puisse les scanner, les sauvegarder, et me les renvoyer afin que je les utilise pour soumettre ma demande ?**

Oui, ceci est possible dans la mesure où les photos sont conformes aux conditions requises et que la transmission électronique de la photo intervient au même moment que la soumission de l'inscription en ligne sur formulaire E-DV. Les candidats doivent disposer d'un fichier de la photo scannée lors de l'inscription en ligne. La photo ne peut pas être soumise séparément. L'inscription en ligne complète (photo et formulaire ensemble) peut être transmise électroniquement depuis les Etats-Unis ou de l'étranger.

20. Selon la procédure, si **mes photos ne répondent pas aux spécifications, le système va rejeter mon formulaire E-DV de demande. Puis-je alors soumettre à nouveau ma demande d'inscription?**

Oui, la demande ayant été automatiquement rejetée, elle n'aura pas été considérée comme effectivement soumise au site E-DV. Elle n'est pas comptabilisée comme ayant été soumise et aucun accusé de réception n'est envoyé. Si une photo numérisée pose des problèmes de conformité, elle est automatiquement rejetée par le site E-DV. Il n'est toutefois pas possible de prévoir, en raison de la nature de l'Internet, le temps requis pour que le message de rejet arrive à l'expéditeur. Si le candidat peut résoudre les problèmes et renvoyer dans les soixante (60) minutes la première ou la deuxième partie du formulaire, il n'y aura pas de problème. Autrement, le candidat doit réengager la procédure de soumission depuis le début. Un candidat peut resoumettre une demande autant de fois que nécessaire jusqu'à ce qu'une demande complète soit reçue et l'accusé de réception envoyé. Une fois vous avez reçu l'avis de confirmation, votre demande est complète et vous ne devriez PLUS soumettre d'autres demandes additionnelles.

21. Dans combien de temps, après la soumission de ma demande, est-ce que je vais recevoir l'avis de confirmation électronique ?

Vous pouvez taper la touche « Submit » autant de fois que possible jusqu'à ce que vous receviez la demande complète et l'avis de confirmation envoyé. Cependant, lorsque vous recevez l'avis de confirmation, ne resoumettez plus votre information.

SELECTION DES CANDIDATS

22. Comment puis-je savoir que je suis sélectionné?

Vous devriez utiliser votre numéro de confirmation pour accéder à la Vérification de l'Etat de la Demande disponible au site Internet E-DV www.dvlottery.state.gov dès le 5 mai 2015 jusqu'au 30 juin 2016 au plus tard. La Vérification de l'Etat de la Demande sera le seul moyen par lequel les candidats sélectionnés recevront leur avis de sélection, recevront en outre des instructions sur votre demande de visa, avis de votre date et de l'heure du rendez-vous pour votre interview pour votre visa d'immigrant. L'unique site web officiel du Département d'Etat en ligne autorisé de demande pour le Diversity Visa Program and Entrant Status Check (Programme de Visa Diversite et Vérification de l'Etat de la Demande est www.dvlottery.state.gov.

Le Département d'Etat ne vous contactera PAS pour vous dire que vous avez été sélectionné. (voir FAQ n° 23).

23. Comment savoir que je n'ai pas été sélectionné?

Vous pouvez vérifier le statut votre demande DV-2016 par la Vérification de l'Etat de la Demande au site Internet E-DV, www.dvlottery.state.gov à dater du 5 mai 2015 jusqu'au 30 juin 2016 au plus tard. Veuillez conserver votre numéro de confirmation jusqu'au moins au 30 Septembre 2016. (Les informations concernant le programme précédant de DV-2015, sont disponibles en ligne du 1 mai 2014 au 30 juin 2015). Au cas où votre demande n'a pas été sélectionnée, aucune instruction additionnelle ne vous sera transmise.

24. Qu'adviendra-t-il, si je perdais mon numéro de confirmation ?

Vous devez avoir votre numéro de confirmation pour accéder à la Vérification de l'Etat de la Demande. Il y a à présent un outil disponible dans la Vérification de l'Etat de la Demande (ESC) du demandeur sur le site web eDV lequel vous permettra de le récupérer via l'adresse courriel que vous avez enregistré lorsque vous aviez enregistré certaines informations personnelles pour confirmer votre identité.

Les Ambassades des Etats-Unis et les Consulats et Kentucky Consular Center ne pourront vérifier votre situation de sélection ni vous fournir le numéro de confirmation directement (pas autrement que par l'outil ESC de récupération). Le Département d'Etat n'est PAS en mesure de fournir une liste de ceux qui sont sélectionnés afin de continuer la procédure du visa.

25. Le Département d'Etat m'informera-t-il par courriel ou par voix postale ?

Le Département d'Etat ne vous enverra pas de not d'avis. Le Gouvernement Américain n'a jamais envoyé des courriers électroniques aux individus pour leurs signifier qu'ils ont été sélectionné, et il n'entrevoit pas d'y recourir à cette fin pour le Programme DV-2016. Si vous êtes sélectionné, vous ne recevrez que l'e-mail de communication concernant votre rendez-vous de visa après que vous avez répondu aux instructions de l'avis sur la Vérification de l'Etat de la Demande. Ces courriers électroniques ne contiendront pas d'information sur la date et l'heure du rendez-vous-même. ; Ils ne vont simplement vous dire que les détails sur le rendez-vous sont disponibles et que vous devez alors consulter la Vérification de l'Etat de la Demande pour d'autres détails.

Seuls les sites Internet qui se terminent avec le suffixe de domaine « .gov » sont des sites Internet officiels du gouvernement américain. Beaucoup d'autres sites Internet (par ex., utilisant les suffixes «.com», «.org», ou «.net») fournissent des informations et des services relatifs à l'immigration et au visa. Le Département d'Etat n'endosse pas, ne recommande pas, ou ne parraine aucune information ou matériel sur ces autres sites web.

Vous pourriez recevoir des courriers électroniques à partir des sites web qui tentent de vous amener jusqu'à envoyer de l'argent ou en fournissant votre information personnelle. Cela peut aller jusqu'à vous demander de payer les formulaires et l'information sur les procédures liées a l'immigration, alors que tout cela est du reste gratuit sur le site web du Département d''Etat ou par les sites web de l'Ambassade ou le Consulat des Etats-Unis. En sus, des organisations ou sites web peuvent essayer de subtiliser votre argent en vous taxant des frais pour des services liés au DV. Si vous envoyez de l'argent à l'un de ces courriels non sollicités, probablement, ils ne vont plus réapparaitre. Aussi, n'envoyez pas des informations personnelles à ces sites web, puisqu'elles peuvent être utilisées pour la fraude/vol.

26. Combien de candidats seront sélectionnés au DV-2016?

Il y a 50.000 visas DV disponibles pour le programme DV-2016. Etant donné la probabilité que certains des 50.000 premiers candidats sélectionnés ne réuniront pas tous les critères de sélection ou bien ne poursuivront pas leur demande jusqu'à la délivrance d'un visa, plus de 50.000 demandes seront sélectionnées de manière à s'assurer que tous les visas DV disponibles soient délivrés. Cependant, cela signifie également qu'il n'y aura pas assez de visas disponibles pour tous les candidats sélectionnés au départ.

Tous les candidats qui sont sélectionnés seront rapidement informés de leur numéro sur la liste par le biais de la Vérification de l'Etat de la Demande du site Internet E-DV. Les entrevues pour le programme DV-2016 commenceront en octobre 2015 pour les candidats sélectionnés qui auront fourni tous les documents et informations pré-entrevue requis conformément aux a l'avis des instructions. Les personnes sélectionnées qui auront fourni les informations demandées par l'avis de sélection pourront obtenir la date de leur interview de visa en visitant le site Internet E-DV, Vérification de l'Etat de la Demande, quatre à six semaines avant la date de l'interview avec un chargé consulaire des Etats-Unis en poste à l'étranger.

Chaque mois des visas seront délivrés aux candidats prêts à les recevoir au cours de ce mois, en fonction du nombre de visas disponibles. Lorsque les 50. 000 visas du programme DV auront tous été délivrés, le programme prendra fin. En principe, le nombre de visas disponibles pourrait être épuisé avant septembre 2016. Les candidats sélectionnés qui désirent recevoir

des visas doivent être prêts à agir rapidement pour le traitement de leur dossier. **Le fait d'avoir été sélectionné par tirage au sort électronique ne garantit pas automatiquement l'obtention d'un visa. La sélection signifie simplement que vous êtes éligible pour demander un Visa de Diversité, et si avez qualité, obtenir un Visa de Diversité. Seuls les 50.000 premiers candidats sélectionnés qui répondent aux conditions de sélection recevront un visa.**

27. Comment est-ce que les demandeurs gagnants seront sélectionnés ?

Les avis de sélection officiels seront disponibles dès le 5 mai 2015 jusqu'au 30 juin 2016 au plus tard via la Vérification de l'Etat de la Demande au site web E-DV, www.dvlottery.state.gov. **Le Département d'Etat n'envoie pas de notification ou de lettres aux personnes sélectionnées par courrier postal normal ni par courrier électronique. Toute communication par courrier électronique que vous recevez de la part du Département d'Etat vous référera à la Vérification de l'Etat de la Demande pour trouver de nouvelles informations concernant votre demande. Il ne vous sera jamais demandé par Département d'Etat d'envoyer de l'argent par courrier ou par un service de virement tel que Western Union.**

Toutes les demandes reçues au cours de la période d'enregistrement sont numérotés individuellement, et a la fin de la période de la demande, un ordinateur va tirer au sort toutes les demandes enregistrées parmi toutes les demandes reçues par rapport a chaque région géographique. Dans chaque région, la première demande choisit au hasard sera le premier cas enregistré ; la seconde demande sélectionnée sera le second cas enregistré, etc. Toutes les demandes reçues de chaque région au cours de la période de demande auront les chances égales d'être sélectionnées. Aussitôt qu'un dossier aura été sélectionné, le candidat sera avisé de sa sélection par la Vérification de l'Etat de la Demande qui sera disponible dès le 5 mai 2015 au site Internet E-DV, www.dvlottery.state.gov. Si vous êtes sélectionné et que vous répondez aux instructions fournit en ligne via la Vérification de l'Etat de la Demande, Kentucky Consular Center (KCC) traitera alors le dossier jusqu'au moment où les personnes sélectionnées seront instruites de se présenter à un entretien pour l'obtention du visa auprès d'une Ambassade ou Consulat des Etats-Unis, ou jusqu'à ce que celles pouvant le faire aux Etats-Unis présentent une demande de modification de statut auprès d'un bureau local de l'USCIS.

28. Je suis déjà aux Etats-Unis. Puis-je régulariser mon statut à l'USCIS si je suis sélectionné?

Oui, à condition que vous soyez par ailleurs éligible à cette fin aux termes de l'article 245 de l'INA, vous pouvez demander à l'USCIS de régulariser votre statut pour obtenir celui de résident permanent. Rassurez-vous que l'USCIS peut achever le traitement de votre dossier, y compris le traitement de toute personne au statut dérivé , conjoint/e ou enfants de moins de 21 ans se trouvant à l'étranger, avant le 30 septembre 2016, étant donné qu'à cette date, votre éligibilité au programme DV-2016 prendra fin. Après le 30 septembre 2016 après minuit EDT, en aucun cas, un numéro de visa pour le programme DV-2016 ne sera disponible.

29. De combien de temps je dispose après ma sélection pour demander le Visa Diversité ?

Si vous êtes sélectionné pour le Programme DV-2016, vous n'avez le droit de soumettre votre demande de visa que pendant l'Année Fiscale 2016, c'est-à-dire du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2016 inclus. On encourage les candidats sélectionnés à demander les visas le plutôt possible, une fois leur numéro gagnant devient éligible en vue du processus ultérieur.

Sans exception, tous les candidats choisis et éligibles doivent obtenir leur visa ou demander une rectification de statut avant la fin de l'année fiscale. Il n'y a pas de report du bénéfice du programme DV sur une autre année pour les personnes sélectionnées qui n'ont pu obtenir de visa avant le 30 septembre 2016 (la fin de l'année fiscale). De même, les conjoint(e)s et enfants dont le statut dérive d'une inscription au DV-2016 ne peuvent obtenir un visa de la catégorie DV qu'entre le 1er octobre 2015 et le 30 septembre 2016. Les candidats présentant leur demande à l'étranger recevront l'avis de rendez-vous de la part du Département d'Etat, par le biais de la Vérification de l'Etat de la Demande du site Internet E-DV six semaines avant le rendez-vous programmé.

30. Qu'arriverait-il au dossier DV si un gagnant mourait?

Le décès d'une personne sélectionnée par la DV constitue une révocation automatique du dossier. Le/la conjoint/e et/ou les enfants ne seront plus éligibles pour le visa DV pour cette demande. Tout visa qui leur a été accordé sera retiré.

FRAIS A PAYER

31. Combien faut-il payer pour l'inscription au Programme E-DV ?

Il n'y a en ce moment aucun frais taxé pour la soumission d'une demande d'inscription. Cependant, si vous êtes sectionné et vous demandez un Visa Diversité, vous devez payer tous les frais de visa exigés au moment de la demande de visa et de l'interview directement auprès au caissier consulaire à l'Ambassade ou au Consulat américain. Si vous êtes un gagnant qui est déjà aux Etats-Unis et vous demandez à l'USCIS l'ajustement de votre statut, vous payerez tous les frais requis directement à l'USCIS. Vous recevrez les détails des frais requis pour la demande de visa le DV et de l'immigration au même moment que les instructions vous fournies a ce sujet via le site web E-DV au www.dvlottery.state.gov.

32. Comment et où dois-je payer les frais de visa DV et de l'immigration, au cas où je suis sélectionné ?

Si vous êtes un demandeur sélectionné par tirage au sort, vous recevrez des instructions relatives à la procédure de demande de visa DV via Entrant Status Check (Vérification de l'Etat de la Demande) au site web E-DV au www.dvlottery.state.gov. Vous ne payerez tous les frais de visa et de l'immigration physiquement qu'à l'Ambassade ou au Consulat américain au moment de la demande de visa. Le caissier consulaire vous livrera immédiatement un reçu du gouvernement américain à ce propos. N'envoyez pas l'argent pour les frais DV à quelqu'un via par courrier, Western Union, ou par tout autre service de livraison si vous demander un visa à l'Ambassade ou au Consulat américain. Si vous êtes sélectionné et vous êtes déjà présent aux Etats-Unis et vous comptez demander l'ajustement du statut avec USCIS, la page des instructions accessible via la Vérification de l'Etat de la Demande a www.dvlottery.state.gov contient des instructions séparées indiquant comment envoyer les frais DV à une banque américaine.

33. Si je demande un Visa Diversité, mais je ne réponds pas aux critères d'éligibilité pour en recevoir un, y a-t-il lieu que je me fasse rembourser ?

Non. Les frais de visa ne sont pas remboursables. Vous devez remplir toutes les qualifications pour le visa telles que décrites dans ces instructions. Si un officier consulaire détermine que vous ne remplissez pas les conditions pour l'obtention d'un visa, ou que vous par ailleurs inéligible au DV selon la loi américaine, l'officier ne peut pas accorder de visa et vous perdrez tous les frais payés.

INELIGIBILITES

34. En qualité de demandeur de visa, puis-je bénéficier d'une dérogation suite aux motifs quelconques d'inéligibilité de visa ? Ma demande de dérogation fera-t-elle l'objet d'un traitement spécial ?

Non ; les candidats au programme DV sont soumis à tous les motifs d'inéligibilité des visas d'immigrants tels que spécifiés dans l'Immigrantion and Nationality Act (INA) (Loi sur l'Immigration et la Nationalité).
Il n'existe pas de dispositions spéciales pour une dérogation à tout motif d'inéligibilité de visa en dehors de celles habituellement prévues dans l'INA, ni de traitement spécifique pour les demandes de dérogation. Certaines dispositions dérogatoires générales pour les personnes ayant des proches parents qui sont des citoyens américains ou étrangers Résidents Permanents Légitimes peuvent être disponibles pour les demandeurs DV dans certains cas, mais dû aux contraintes de temps au programme DV, il sera difficile aux demandeurs de bénéficier de telles dispositions.

DENONCIATION DE FRAUDE AU DV ET COURRIELS NON SOLLICITES

35. Comment puis-je dénoncer une fraude Internet ou un courriel non sollicité ?

Veuillez consulter le site web www.econsumer.gov du Federal Trade Commission (de la Commission Fédérale du Commerce), en collaboration avec des agences de protection des consommateurs de 17 nations. En outre, vous pouvez signaler une fraude au Federal Bureau of Investigation -FBI Internet Crime Complaint Center (Centre de Plaintes contre les crimes commis par l'Internet) du Bureau Fédéral des Investigations. Pour déposer une plainte contre un courrier électronique non sollicité, veuillez visiter Departement of Justice Contact Us page (la page Contactez nous du Département de Justice.

STATISTIQUES DV

36. Combien de visas seront délivrés pour le programme DV-2016 ?

Selon la loi, un maximum de 55.000 visas destinés aux personnes éligibles sont disponibles chaque année. Cependant, la loi votée par le Congrès américain en novembre 1997, «Nicaraguan Adjustment and Central American Relief Act (NACARA)» qui stipule qu'à partir du programme DV-1999, et aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à 5.000 sur les 55.000 attribués annuellement, seront disponibles pour le programme NACARA. La réduction réelle de la limite a commencé avec le programme DV-2000 et restera en vigueur pour le programme DV-2016. Ainsi, il reste 50.000 visas pour le programme DV tel que décrit dans ces instructions.

DIVERS

37. Si j'obtiens un visa via le programme DV, le gouvernement américain payera-t-il mon billet d'avion vers les Etats-Unis, m 'aidera-t-il à trouver un logement et un emploi, et / ou pourvoir aux soins de santé ou d'autres subsides jusqu'à ce que je me sois complètement installé?

Non. Le Gouvernement Américain ne vous subviendra à aucun de ces services si vous obtenez un visa de programme DV. Si vous êtes sélectionné pour demander un visa DV, avant qu'on vous délivre un visa, il vous faudra fournir des preuves que vous ne deviendrez pas une charge publique aux Etats-Unis. Ces preuves peuvent être consistées en la forme de la combinaison de vos avoirs/biens personnels, une Déclaration de Soutien (Affidavit of Support) par le (Formulaire I-134) de la part d'un membre de votre famille ou ami résident aux Etats-Unis, une offre d'emploi de la part d'un employeur aux Etats-Unis, ou autre preuve.

LISTE DES PAYS /REGIONS PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE DONT LES NATIFS SONT ELIGIBLES POUR LE PROGRAMME DV-2016

La liste ci-dessous indique, groupés par chaque région géographique, les pays dont les natifs sont éligibles pour ce programme DV-2016. Les territoires extérieurs dépendants sont compris dans la région géographique du pays qui les administre. Les pays dont les natifs ne sont pas qualifiés pour le programme DV-2016 ont été identifiés par l'USCIS, conformément à la formule contenue à l'article 203(c) de la Loi relative à l'immigration et à la nationalité. Les pays dont les natifs ne sont pas éligibles pour ce programme DV (car ils font partie des pays constituant les sources principales d'immigration «Parrainée par la Famille» et «Parrainée par l'Emploi », ou des pays à «admission élevée») sont indiqués à la suite de chaque liste régionale respective.

AFRIQUE

Algérie
Angola
Benin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap Vert
République Centrafricaine
Tchad
Comores
République du Congo
République Démocratique du Congo
Côte-d'Ivoire
Djibouti
Egypte
Guinée Equatoriale
Erythrée
Éthiopie
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Kenya
Lésotho
Liberia
Libye
Madagascar
Malawi
Mali
Mauritanie
Maurice (Ile)
Maroc
Mozambique
Namibie
Niger
Rwanda
Sao Tomé et Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Sud Afrique
Sud Soudan
Soudan
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Ouganda
Zambie
Zimbabwe

* Les personnes nées dans les régions administrées avant juin 1967 par l'Israël, la Jordanie, la Syrie, et l'Egypte sont respectivement à la charge de l'Israël, la Jordanie, la Syrie, et de l'Egypte. Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont chargeables à l'Egypte; les personnes nées en Cisjordanie sont à la charge de la Jordanie; les personnes nées dans les hauteurs du Golan sont à la charge de la Syrie.

En Afrique, les natifs du Nigeria **ne** sont **pas** éligibles au programme diversité de cette année.

ASIE

Afghanistan
Arabie Saoudite
Bahreïn
Bhoutan
Birmanie
Brunei
Cambodge
Corée du Nord
Hong Kong (Région administrative spéciale)
Indonésie
Iran
Irak
Israël
Japon
Jordanie
Koweït
Laos
Liban
Malaisie
Maldives
Mongolie
Népal
Oman
Qatar
Singapour
Sri Lanka
Syrie
Taïwan
Thaïlande
Timor-Oriental
Emirates Arabes Unis
Yémen

* Les personnes nées dans les régions administrées avant juin 1967 par l'Israël, la Jordanie, la Syrie, et l'Egypte sont respectivement à la charge de l'Israël, la Jordanie, la Syrie, et de l'Egypte. Les personnes nées dans la Bande de Gaza sont chargeables à l'Egypte; les personnes nées en Cisjordanie sont à la charge de la Jordanie; les personnes nées dans les hauteurs du Golan sont à la charge de la Syrie.

** Les natifs des pays de la Région d'Asie (asiatiques) **ne** sont **pas** éligibles pour le programme Diversité de cette année : Bangladesh, Chine (candidats nés sur le continent), Inde, Pakistan, Corée du Sud, Philippines et Vietnam. Hong Kong S.A.R. (région d'Asie), Macao S.A.R. (région d'Europe), et Taiwan (région d'Asie) **sont éligibles** et figurent ici.

EUROPE

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Biélorussie
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Lichtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macao (Région administrative spéciale)
Macédoine
Malte
Moldavie
Monaco
Monténégro
Norvège

Chypre
Croatie
Danemark (y compris les territoires extérieurs dépendants)
Espagne
Estonie
Finlande
France (y compris les départements et territoires d'outre-mer)
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Irlande du Nord
Islande
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lativia
Kosovo
Ouzbékistan
Pays-Bas (y compris les territoires extérieurs dépendants)
Pologne
Portugal (y compris les territoires extérieurs dépendants)
République Tchèque
Roumanie
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Turkménistan
Turquie
Ukraine
Uzbekistan
Cité du Vatican

Les natifs des pays européens suivants ne sont **pas éligibles pour le programme diversité de cette année: Grande-Bretagne (Royaume-Uni), La Grande-Bretagne (Royaume-Uni) comprend les territoires dépendants suivants: Anguille, Bermudes, Gibraltar, Iles Caïmans, Iles Malouines, Iles Turcs et Caicos, Iles Vierges britanniques, Montserrat, Pitcairn et Sainte-Hélène. NB: Dans le cadre du programme Diversité seulement, l'Irlande du Nord est traitée séparément: L'Irlande du Nord **est éligible** et est repris parmi les régions éligibles.
Macao S.A.R est éligible et est cité ci-haut.

AMERIQUE DU NORD

Bahamas

En Amérique du Nord, les natifs du Canada et du Mexique **ne** sont **pas** éligibles pour le programme Diversité de cette année.

OCEANIE

Australie (y compris les territoires d'outre mer dépendants)
Fidji
Iles Marshall
Iles Salomon
Kiribati
Micronésie, Etats fédérés
Nauru
Nouvelle-Zélande (y compris les territoires extérieurs dépendants)
Palau
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Tonga
Tuvalu
Vanuatu
Samoa

AMERIQUE DU SUD, AMERIQUE CENTRALE ET CARAIBES

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Barbade
Honduras
Nicaragua
Panama

Belize	Paraguay
Bolivie	Saint-Kitts-Et-Nevis
Chili	Sainte-Lucie
Costa Rica	Saint Vincent et Grenadines
Cuba	Suriname
Dominique	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Uruguay
Grenade	Venezuela
Guyane	

Les pays de cette région dont les natifs **ne** sont **pas** éligibles pour le programme Diversité de cette année sont:
Brésil, Colombie, République Dominicaine, Equateur, El Salvador, Haïti, Jamaïque, Mexique et Pérou.